

Obligation d'audit, de traçabilité et de coordination des interventions – imagerie/CFAO & équipements connectés

Pour garantir la sécurité, la continuité d'activité et la conformité réglementaire de nos clients, nous appliquons dès maintenant le cadre suivant pour toute installation, modification ou dépannage sur le réseau informatique d'équipements d'imagerie/CFAO et d'appareils connectés. Le client doit exiger, sous sa responsabilité, le respect des règles suivantes auprès de son prestataire/installateur intervenant sur les équipements connectés :

1. Audit préalable obligatoire

- Prise de RDV avec notre service informatique (sur site ou en distanciel) avant toute action.
- Revue de l'architecture : alimentation/terre, baie, switchs/VLAN, adressage IP, DNS/DHCP, pare-feu, Wi-Fi, sauvegardes, applicatifs santé.

2. Gestion du changement

- Plan d'intervention + fenêtre + plan de secours/rollback (et devis le cas échéant), validés par écrit avant exécution.
- Pas de "temporaires qui durent" : livraison **en mode définitif**, ou **étape transitoire datée et documentée**.

3. Traçabilité / Compte rendu

- CR technique systématique (avant/pendant/après) avec schémas, photos/vidéos, numéros de série, paramètres réseau, tests réalisés et résultats.
- Transmission au client et/ou à notre IT : **prisme@reunioninformatique.com** (ou groupe WhatsApp dédié).
- Nous documentons systématiquement (photos, schémas, vidéos commentées) et attendons la même rigueur de tous les intervenants.

4. Aucune modification réseau sans visa écrit

– **Interdit** d'ajouter/configurer switchs, VLAN, ACL, routes, NAT, Wi-Fi ou pare-feu **sans** validation écrite préalable de l'IT.

5. Périmètres & restrictions fabricants

– Pour les dispositifs **Dentsply Sirona** : **aucune intervention de notre part** sans **mandat écrit** du détenteur des droits de maintenance. Nous assurons l'intégration **réseau/système** autour avec le dispositif.

Pourquoi c'est non négociable

L'effet papillon en réseau est réel : une action locale aujourd'hui peut provoquer une panne critique des semaines ou des mois plus tard (arrêt d'activité, pertes de données, non-conformité) et parasiter les recherches de panne.

L'informaticien n'est pas la dernière roue du carrosse : c'est celui qui conduit la charrette.



Conséquences en cas de non-respect

- Toute remise en état, investigation ou ré-intégration sera traitée en **dépannage curatif facturé**, **sous** la responsabilité du client.
- En cas de désaccord avec ce cadre, **aucune action** ne sera entreprise avant **planification formelle** et **validation conjointe**.
- Aucun incident réseau/IT ne sera pris en charge même si l'incident ne découle pas des modifications non validées et non documentées.

Restons professionnels: collaboration oui, improvisation non.

Cordialement,

PRISME

Tél.: 02 62 79 00 11